



Affiché le 14 avril 2006

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2006

L'an Deux Mille Six,  
Le 12 avril 2006 à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en Séance Plénière, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude GUILLET, Madame Mireille AMOROS, Monsieur Bernard BERTHELOT, Monsieur André CERCLIER, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Christine WABLE, Monsieur Yves de FRANCIOSI, Madame Isabelle BRONNEC, Monsieur Olivier DESCHANEL, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Monsieur Jean GOURMELON, Monsieur Joseph PEIGNON, Madame Edwige BRACHU, Madame Josiane PIDOUX, Madame Marguerite BEAUREGARD, Monsieur Dominique ANÉE, Madame Simone CHÉREAU, Mademoiselle Alexandra SCHAFFLÉ, Monsieur Mickaël CADOT, Madame Fabienne REBILLARD, Monsieur Patrick BARAU, Monsieur Gilles BLANCHARD, Madame Marie-Christine BIERLING, Monsieur Marc PINEAU, Monsieur Marcel GUILLOUARD, Josiane DUPÉ, Madame Anne HUCHET.

Pouvoirs :

Madame Marie-Thérèse JAN pouvoir à Madame Isabelle BRONNEC, Madame Sabrina PAGEOT pouvoir à Monsieur Patrick BARAU, Monsieur Marc-Yves MULLER pouvoir à Madame Mireille AMOROS, Monsieur Michel MASSON pouvoir à Madame Marie-Christine BIERLING, Monsieur Joël CORPARD pouvoir à Monsieur Marc PINEAU, Monsieur Daniel CORNÉ pouvoir à Madame Anne HUCHET.

Madame Edwige BRACHU a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 27
- votants : 33

## N°1 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière	Grade	Nombre de postes existants	Modification du tableau	Nombre de postes
Administrative	Adjoint administratif 2ème cl	5	- 1	4
Technique	Agent technique principal	16	- 1	15
	Ingénieur Territorial	0	+ 1	1
	Ingénieur Principal	3	- 1	2
	Agent Technique TNC 28 h	0	+ 1	1
	Agent Technique TNC 22 h	1	- 1	0
Médico-sociale	ATSEM 2ème classe	12	- 1	11
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture (17h30)	2	- 2	0
Sociale	Agent social qualifié 2 <sup>ème</sup> classe (30h)	1	- 1	0
Sociale	Educateur chef de jeunes enfants TNC	1	- 1	0

DÉCIDE de créer les postes suivants pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers :

Service Jeunesse :

- 2 agents d'animation qualifié 1er échelon du 3 au 30 juillet, à temps complet
- 2 agents d'animation qualifié 1er échelon du 31 juillet au 3 septembre, à temps complet
- 1 agent d'animation qualifié 11ème échelon du 7 au 31 juillet 2006
- 1 agent d'animation qualifié 1er échelon du 7 au 31 juillet 2006
- 1 agent d'animation qualifié 1er échelon du 14 au 21 juillet 2006
- 1 agent d'animation qualifié 11ème échelon du 11 au 28 août 2006
- 1 agent d'animation qualifié 1er échelon du 11 au 28 août 2006

Service des Sports :

- 1 agent des services techniques, 1<sup>er</sup> échelon, pour 35 heures hebdomadaires maximum, du 1er août au 3 septembre 2006 inclus, pour assurer la maintenance et la surveillance des installations sportives.
- 1 agent administratif qualifié, 1<sup>er</sup> échelon, pour un total de 190 heures maximum du 1er juillet au 3 septembre 2006 inclus, au sein de la piscine pour effectuer les missions d'accueil et de secrétariat.
- 1 Educateur des Activités Physiques et Sportives en charge de l'enseignement et de la surveillance des bassins, 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet du 1er juillet au 3 septembre 2006 inclus ou à défaut un Opérateur des Activités Physiques et Sportives (uniquement pour des missions de surveillance), dans les mêmes conditions.

Service Enfance :

- 1 auxiliaire de puériculture, 1<sup>er</sup> échelon, du 18 avril au 1er octobre 2006,
- 1 agent social qualifié 2ème classe, 1<sup>er</sup> échelon, du 18 avril au 1er octobre 2006,
- 1 agent des services techniques, 1<sup>er</sup> échelon, du 31 juillet au 25 août 2006,
- 1 agent des services techniques, 1<sup>er</sup> échelon, du 16 au 25 août 2006,
- 2 agents des services techniques, 1<sup>er</sup> échelon, du 21 au 25 août 2006,
- 1 agent des services techniques, 1<sup>er</sup> échelon, pendant chaque période de vacances scolaires, sur la base de 10 heures hebdomadaires maximum.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2006 (chapitre 012).

## N°2 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de recruter un agent administratif qualifié à temps complet, 1<sup>er</sup> échelon, du 15 mai au 16 juin 2006, en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2006 (chapitre 012).

### N°3 : MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT : DROITS DE PLACE

Le Conseil Municipal,

FIXE la participation des commerçants du marché hebdomadaire à la collecte des déchets en ajoutant au tarif actuel le montant suivant :				
	Marchands abonnés Espace couvert ou non :	- étalages bâchés ou non - minimum de perception (étalages ≤ à 15 m <sup>2</sup> )	+ 0,30 € + 4,50 €	le m <sup>2</sup> par trimestre par trimestre
	Marchands passagers Espace couvert ou non :	- étalages bâchés ou non - minimum de perception (étalages ≤ à 10 m <sup>2</sup> )	+ 0,04 € + 0,40 €	le m <sup>2</sup> par jour par jour
DÉCIDE de mettre en application cette participation à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2006 pour les marchands abonnés (paiement au trimestre) et du jeudi 20 avril 2006 pour les marchands passagers.				
AUTORISE la réactualisation de cette participation en fonction de l'évolution du taux de la redevance spéciale ajusté au centime d'euro.				

### N°4 : MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT : AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

CONFIE, par avenant, à l'entreprise Ménard, sise 1 impasse Saint Luc à Saint Etienne de Montluc (44360) le soin de percevoir la participation des commerçants à la collecte des déchets et de reverser à la Ville, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le supplément de recettes de l'année précédente.

### N°5 : TARIFS DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE POUR LA SAISON 2006-2007

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs de la programmation culturelle de la Fleuriaye pour 2006/2007 tels qu'exposés.

ADOpte, dans le cadre du dispositif Webculture, la possibilité d'un encaissement en ligne moyennant une participation complémentaire de 0.70 € par billet augmentée des frais éventuels d'envois postaux.

ADOpte la possibilité pour les abonnés un paiement échelonné, à partir de 75 euros, par trois prélèvements mensuels automatiques. Le paiement échelonné sera accepté pour toute souscription d'abonnement effectuée avant le 24 juin 2006.

AUTORISE Monsieur Le Maire à fixer par arrêté municipal le tarif applicable à chaque spectacle.

### N°6 : PASS CULTURE SPORT ET PRATIQUE ARTISTIQUE

Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE comme moyen de paiement partiel le Pass Pratique artistique ou Sportive, concernant les frais de gestion et de participation pour les élèves de l'école municipale de musique,

APPROUVE le projet de convention correspondant, entre la Région des Pays de la Loire et la Ville de

Carquefou et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**N°7 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ADCC ET AU COMITÉ DES FÊTES DE CARQUEFOU POUR LEUR PARTICIPATION AUX 7ÈMES RIDEP**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE à l'Association pour le Développement Culturel de Carquefou une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 631 euros,

ATTRIBUE au Comité des Fêtes de Carquefou une subvention complémentaire exceptionnelle de 169,40 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2006 (6574/024)

**N°8 : ENCAISSEMENT DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LES SPONSORS DE LA 7EME EDITION DES RENCONTRES INTERNATIONALES DU DESSIN DE PRESSE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser le montant des sommes versées par les partenaires privés et les collectivités territoriales suivants :

- Conseil Régional      20 000 €
- Système U              15 000 €
- Foncier Conseil        3 000 €
- SELA                    3 000 €

**N°9 : ATTRIBUTION DE PRIX DANS LE CADRE DU CONCOURS DE DESSIN DE PRESSE GRAND PUBLIC DES RIDEP**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les prix suivants dans le cadre du concours de dessin de presse grand public des RIDEP :

- 1<sup>er</sup> prix : un caméscope d'une valeur de 450 euros maximum,
- 2<sup>ème</sup> prix : un appareil photo numérique d'une valeur maximum de 300 euros,
- 3<sup>ème</sup> prix : un lecteur DVD d'une valeur maximum de 100 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2006 et pour les années suivantes sur la ligne 024 6232.

**N°10 : ATTRIBUTION DE PRIX DANS LE CADRE DU CONCOURS DE DESSIN DE PRESSE POUR LES SCOLAIRES.**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE des bandes dessinées aux gagnants du concours, adaptées aux catégories et classes d'âges, pour une valeur unitaire maximale de treize euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2006 et pour les années suivantes sur la ligne 024 6232.

## **N°11 : ATTRIBUTION DE PRIX DANS LE CADRE DU CONCOURS DES BALCONS ET JARDINS FLEURIS.**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les prix suivants dans le cadre du concours des balcons et jardins fleuris :

- Pour les premiers de chaque catégorie : un déjeuner pour deux personnes dans un restaurant du département (prix maximum par personne 80 euros),
- Pour tous les participants et les membres du jury (gagnants du concours précédent) une plante (maxi 15 euros/plante).

Des bons d'achat pour tous les participants à faire valoir chez les fleuristes et pépiniéristes de la commune.

Les bons d'achat auront les valeurs suivantes : 10 euros, 15 euros, 20 euros, 25 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2006 et pour les années suivantes sur la ligne 024 6232.

## **N°12 : ACTUALISATION DES TARIFS HORAIRES D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES COLLEGES**

Le Conseil Municipal,

DÉFINIT les modalités d'actualisation des tarifs pratiqués par le Conseil Général à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2005 :

Û La Ville émettra, à l'encontre des Collèges de Carquefou, des titres de recettes correspondants à l'utilisation des installations sportives municipales fixée dans le cadre d'une convention conclue entre le Conseil Général, la Ville et les Collèges concernés.

Û Suivant les tarifs horaires maximum déterminés par le Conseil Général, Monsieur le Maire est habilité à signer annuellement les conventions correspondantes sur les bases tarifaires suivantes :

- Grande salle (plateau d'évolution supérieur ou égal à 40 x 20 m)

[ Tarif de base  
7,29 €

[ Supplément pour chauffage (toute l'année)  
2,03 €

[ Supplément pour gardiennage  
5,08 €

(est gardiennée une installation couverte disposant d'un accueil permanent et d'un personnel d'entretien permanent)

- Petite salle ou salle spécialisée 4,41 €

- Installations extérieures ou de plein air 8,47 €  
(ceci concerne toutes les installations extérieures)

- Piscine (12,70€/par couloir de 25m) 50,80 €  
(4 couloirs de 25m maximum ou 2 couloirs de 50 m maximum)

## **N°13 : SUBVENTIONS HORS CRITERES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les montants suivants aux associations sportives suivantes :

- une subvention hors critères complémentaire de 1 000 € à l'USJA Pétanque pour l'organisation du premier Concours Régional de Carquefou qui se déroulera le 10 Juin 2006.

- une subvention hors critères de 5 000 € au Carquefou Athlétique Club pour l'organisation du Meeting International d'Athlétisme qui se déroulera le 16 juin 2006.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2006 (40-6574).

#### **N°14 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CRECHE " LA MAISON DES POUPIES"**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, au versement semestriel d'une subvention à la crèche nantaise "La Maison des Poupies", selon les modalités ci-dessus exposées, pour participation aux frais de prise en charge d'un jeune enfant carquefolien porteur d'une maladie orpheline.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2006.

#### **N°15 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RAM**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de retenir le principe d'une convention entre le Relais Assistantes Maternelles et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes et à solliciter les aides financières dans le cadre de cette convention, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

#### **N°16 : PROGRAMME DES SEJOURS ETE 2006 ET LEUR TARIFICATION**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le régisseur à encaisser la participation des familles dans le cadre de la régie de recettes et d'avances du Service Jeunesse de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à la suite d'une annulation d'inscription pour raisons médicales au remboursement intégral des frais déjà engagés par les familles.

#### **N°17 : RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOË-KAYAK**

Le Conseil Municipal,

RECONDUIT la convention en appliquant la nouvelle tarification indiquée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec le Comité Départemental de canoë-kayak. Cette convention prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et sera reconduite d'année en année par tacite reconduction dans la limite de trois fois, sauf dénonciation par l'une des deux parties moyennant un préavis de 5 mois.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2006 (253-62878).

#### **N°18 : PERIMETRE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'établir la carte scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires publiques selon la décomposition suivante :

##### A) Groupe scolaire Louis Armand

Le secteur nord-est de la Ville situé au nord de l'autoroute A11 compris entre les CV n° 7 et n° 8 et l'autoroute. Le lotissement du Bois St Lys ainsi que le secteur Gaïa. Les collectifs dénommés Mona Lisa situés rue Léonard de Vinci. Le secteur sud-est situé au sud de l'autoroute allant de la RD 37 au CR n° 9 dans le cas où les élèves doivent emprunter le transport scolaire, le centre Ville.

**B) Groupes scolaires Jacques Prévert et Georges Brassens**

Le secteur situé au sud de l'autoroute A11, ainsi que le village de la Savaudière et ses lotissements.

**C) Groupes scolaires Anne Frank et Pierre Stalder**

Le secteur nord-ouest de la Ville situé au nord de l'autoroute A11 compris entre l'Erdre et les CV n° 7 et n° 8, incluant l'ensemble de la ZAC du Charbonneau et du Souchais, ainsi que le secteur de la Fleuriaye.

Par dérogation, des admissions d'élèves peuvent être prononcées dans une école publique autre que celle du lieu de résidence des familles, dans la limite des places disponibles, sur demande dûment motivée effectuée auprès du Maire (garde des enfants, lieu de travail des parents...).

Par principe, les fratries sont scolarisées dans le même groupe scolaire.

De façon exceptionnelle et pour des raisons d'équilibre des effectifs, de capacité d'accueil des locaux ou de situation particulière, la Ville se réserve la possibilité de scolariser des élèves dans une école autre que celle rattachée au lieu de résidence des familles.

Les inscriptions des élèves des autres communes peuvent être admises après demande dûment motivée effectuée auprès du Maire.

Les inscriptions sont prises en Mairie et transmises aux directrices et directeurs d'école après décision du Maire.

APPLIQUE cette carte scolaire à compter de la rentrée de septembre 2006.

**N°19 : GROUPE SCOLAIRE PIERRE STALDER : OUVERTURE DE LA 9EME CLASSE EN SEPTEMBRE 2006**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'ouverture de cette classe au groupe scolaire Pierre Stalder  
DÉCIDE de pourvoir aux charges matérielles et équipements correspondants.  
Les crédits sont inscrits au BP 2006 (213-2184 ; 211 et 212-6067).

**N°20 : REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE : MISE EN REVISION**

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le principe de la mise en révision du règlement local de publicité afin notamment de redéfinir sur le territoire de la commune la délimitation des zones de publicité restreinte, de préciser et de compléter les prescriptions qui s'y appliquent,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de constituer le groupe de travail en application de l'article 13-1 de la loi du 29 décembre 1979.

DÉSIGNE les conseillers municipaux (titulaires et suppléants) susceptibles de siéger dans ce groupe de travail, outre Monsieur le Maire qui le présidera, comme suit :

<b>TITULAIRES</b>
M. Yvon VINCENT-MORGAT
Mme Mireille AMOROS
M. Michel MASSON

<b>SUPLÉANTS</b>
Mme Simone CHEREAU
M. Yves de FRANCIOSI
Mme Anne HUCHET

**N°21 : RD 37 : PROPOSITION DE TRACE**

Le Conseil Municipal,

RETIENT le tracé du scénario 4 qui comprend la déviation du village des Monceaux et la jonction entre la RD 37 et la RD 178 du Nord des Monceaux à l'échangeur de Clouet.

## N°22 : NOUVELLE STRUCTURE JEUNES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché de travaux nécessaire à la bonne exécution de celui-ci.

## N°23 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : AVENANT N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux tels que décrits ci-dessous :

Lots	Sociétés	Montant initial HT du marché	Montant des travaux HT en + et en -	Nouveau montant HT du marché
5 - Menuiseries extérieures	Agasse	440,00 €	1 095,90 €	1 535,90 €
6 - Cloisonnements	Volutral	5007,14 €	- 431,07 €	4 576,07 €
7 - Menuiserie bois	Agasse	1 136,81 €	203,19 €	1 340,00 €
11 - Electricité, courants fort & faible	Groupe F2E	2 328,50 €	- 201,80 €	2 126,70 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants et les pièces afférentes.

## N°24 : HOTEL DE VILLE : TRAVAUX DE REAMENAGEMENTS INTERIEURS : AVENANT N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux tels que décrit ci-dessous :

Lots	Sociétés	Montant initial HT du marché	Montant des travaux HT en + et en -	Nouveau montant HT du marché
3 - Faux plafonds	Dufisol	16 776,33 €	1 252,85 €	18 029,18 €
5 - Revêtements de sols collés	Lanoë	18 925,79 €	4 102,49 €	23 028,28 €
9 - Electricité, plomberie, chauffage	Juret	69 378,39 €	20 630,25 €	90 008,64 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants et les pièces afférentes.

## N°25 : VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL A LA PICAUDIÈRE

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de céder l'immeuble communal, situé 3 place Jean Hallouart à Carquefou, cadastré section AM n°53, au prix de 170 000 € frais d'actes en sus à la charge de l'acquéreur, compte tenu des travaux de rénovation qui s'imposent,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété qui sera passé en l'Etude de Maître BARBARY, Notaire à Carquefou ainsi que tous les documents se rapportant à cette cession.

## N°26 : ENQUETE PUBLIQUE : REHABILITATION DU RUISSEAU DU HOUSSEAU

Le Conseil Municipal,

ÉMET, dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 3 au 21 avril 2006, un avis favorable au projet de réhabilitation du ruisseau du Housseau-Etang Blanc, présenté par Nantes Métropole.

## N°27 : ZAC DU SOUCHAIS : DENOMINATION D'UNE VOIE

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de dénommer la nouvelle voie desservant la tranche 9 de la Z.A.C. du Souchais : rue du Nil.

## N°28 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION

Le Conseil Municipal,

PREND acte de cette information.

### Administration Générale

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
Concept Bureau	28/02/06	Mobilier lot 1 : Chaises et sièges	598,60 €
Concept Bureau	28/02/06	Mobilier lot 2 : Mobilier de bureau	8 466,45 €
BDH	28/02/06	Mobilier lot 3 : Aménagement d'une salle de commission	2 164,76 €
Sarl Arvor Bureau	28/02/06	Mobilier lot 4 : Roll container	4 843,80 €
Concept Bureau	28/02/06	Mobilier lot 5 : Tables et chaises pliantes	4 552,00 €
Concept Bureau	28/02/06	Mobilier lot 6 : Armoire informatique	396 25€
ABI	28/02/06	Mobilier lot 7 : Tabouret marchepied	35,88 €

### Informatique

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
Convergence	30/01/06	Renouvellement contrat de maintenance du logiciel Actes office	947,23 €
Axes	31/01/06	Contrat de fourniture pour l'achat de consommables informatiques lots n°1 « supports de sauvegarde » et n°4 « compatible pour imprimantes laser ».	3 187,38 €/an
Creib Omr	31/01/06	Contrat de fourniture pour l'achat de consommables informatiques lot n°3 « imprimantes laser à la marque ».	6 041,53 €/an
Periway	31/01/06	Contrat de fourniture pour l'achat de consommables informatiques lot n°2 « imprimantes jet d'encre et fax ».	6978,60 €/an
Gesland	17/02/06	Convention de formation pour le personnel du service Police	1 196,00 €
France Télécom	28/02/06	Contrat de service pour liaison ADSL sur différents petits sites de l'Hôtel de ville	11 266,32 €/an

**Culture**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant</b>
Amanda	17/01/06	Contrat de maintenance logiciel de billetterie	2 861,16 HT
Bernard Renoux	06/02/06	Contrat de commande d'œuvre originale pour (cession des droits de reproduction et/ou de représentation) pour exposition Art Brut	121,65 €TTC
Sté Andégave Communication	06/02/06	Emplacements publicitaires pour exposition « Art Brut »	495,00 €TTC
Association A l'Abordage	06/02/06	Contrat de cession concert musique actuelle du groupe « Positive Radical Sound » en date du 7 avril 2006.	1 899,00 €TTC
Abri services	15/02/06	ECL : convention affichages septembre 2006	1 674,40 €HT
Clear Channel	24/02/06	ECL : convention affichages abonnements	6 630,00 €HT
Jean Claverie	08/02/26	Médiathèque : exposition du 17/5 au 14/6/2006 « Little Lou, la Route du Sud »	740,00 €TTC
Le Bibliothéâtre - B. Pierre	22/02/206	Médiathèque : lecture du 18/03/2006 « Des pages sur la mer »	542,80 €TTC

**Aménagement**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant</b>
CCAS	7/02/06	Avenant n° 1 à la convention de location de la résidence Florilège : blocage loyers 2006-2007 – Taxes incluses dans loyer	Recette : 61 083,60 €
Ramet	10/02/06	Fourniture d'une remorque de transport	6 637,80 €
Office National des Forêts	10/02/06	L'étude et le diagnostic sanitaire complet des arbres sur le site de la Résidence du Parc	5 009,47 €
Grandjouan Onyx	20/02/06	Traitement des déchets industriels banalisés	12 508,25 €
Revimex	08/03/06	Fournitures de produits et équipements électriques, de ventilations et d'illuminations : Lots n° : 1-3-4-6-7-11-12-15-16-24-31-32	Sans montant PA catalogue
CGED	08/03/06	Lots n° : 5-9-22-29-33-35-36-40-41	
Comptoir du Sud Ouest	08/03/06	Lots n° : 8-20-23-30-39	
Socolec	08/03/06	Lots n : 13-17-26	
Blachère	08/03/06	Lot n° : 38	
Tessier Electricité	08/03/06	Lot n° : 10,14,18,19,21,25,27,28,34,37	
Comptoir du Sud Ouest	02/03/06	Fourniture de lampes et appareillages pour lampes, câble et de piles	4 460,60 €
Marty sport	03/02/06	Gradins et rideaux – Lot 19 complexe sportif du Souchais	14 819,58 €
CAT Tournière	23/02/06	Entretien des sentiers pédestres	18 157,60 €
Appro Pneus	03/03/06	Fourniture de pneumatiques lot n° 1	4 078,36 €
Appro Pneus	03/03/03	Fourniture de pneumatiques lot n° 2	66 874,54 €